



**Mémoire déposé au
Ministre des Finances du Québec**

**Consultations
pré budgétaires 2024-2025**

LE 26 janvier 2024

Table des matières

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
PRODUITS DU VAPOTAGE	4-7
LES RISQUES DE L'ACCESSIBILITÉ DES PRODUITS DE CONTREBANDE AUPRÈS DES JEUNES	4
ACCÈS VAPOTAGE : UNE INITIATIVE NÉCESSAIRE POUR LUTTER CONTRE LE COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU VAPOTAGE	5
UNE APPROCHE FISCALE PRUDENTE ET PROPORTIONNELLE AU CONTINUUM DE RISQUES	5
LE RECYCLAGE DE NOS PRODUITS : UN PROGRAMME DE COLLECTE BIEN ÉTABLI ET EFFICACE	Error! Bookmark not defined.
PRODUITS DU TABAC	7-8
UN MODÈLE DE TAXATION MODÉRÉ ET PRÉVISIBLE POUR PRÉVENIR UNE HAUSSE DU MARCHÉ DE LA CONTREBANDE.....	7
POURSUIVRE LA LUTTE À LA CONTREBANDE DE TABAC.....	8
ACCES-Tabac : un programme qui a fait ses preuves	8
CONCLUSION	10

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La protection de la santé publique et la lutte contre les méfaits liés au vapotage et au tabagisme sont des priorités pour le gouvernement du Québec, en particulier lorsqu'il s'agit des jeunes. La récente interdiction des saveurs dans les produits de vapotage, qui est entrée en vigueur le 31 octobre dernier, illustre cet engagement. Cependant, cette interdiction a eu pour effet d'instaurer un nouveau marché illégal de produits de vapotage qui gagne de plus en plus en popularité et qui pose de sérieux enjeux de santé publique.

En effet, l'interdiction des saveurs dans les produits de vapotage incite de nombreux consommateurs à s'approvisionner auprès de sources illégales pour se procurer leurs produits, alors que les alternatives se multiplient. Afin de répondre à cet enjeu, Imperial Tobacco Canada (ITCAN) estime nécessaire la mise en place d'un programme calqué sur le modèle du programme ACCES-Tabac. Ce nouveau programme, ACCES-Vapotage, permettrait ainsi de lutter plus efficacement contre la contrebande de produits de vapotage et mieux répondre aux enjeux de santé publique.

Également, ITCAN préconise le maintien du programme '*DROP THE POD*', une initiative visant à recycler jusqu'à 90% des composantes d'un appareil de produits de vapotage. En plus de contribuer à la préservation de l'environnement, cette démarche s'inscrit dans une vision de responsabilité écologique, renforçant ainsi l'engagement envers la santé publique et la durabilité.

En outre, ITCAN souligne l'importance d'adopter une approche fiscale équilibrée et progressive pour les produits de vapotage. Ces produits sont une alternative moins nocive pour les adultes fumeurs, alors que toute imposition excessive pourrait plutôt entraîner une migration des consommateurs vers le marché illicite. Cette préoccupation s'étend également aux produits du tabac, où la taxation doit demeurer à un niveau modéré et prévisible afin d'éviter une migration des consommateurs vers le marché illicite. ITCAN estime que cette approche permettrait de maintenir un équilibre entre les objectifs de santé publique, les recettes fiscales et la préservation du marché légal.

Recommandation #1: Financer et créer le programme ACCES-Vapotage pour lutter efficacement contre la contrebande des produits de vapotage, tout en assurant la sécurité des consommateurs.

Recommandation #2: Adopter une approche équilibrée, progressive et ciblée dans la taxation des produits de vapotage afin de ne pas compromettre leur potentiel en tant qu'alternative moins nocive pour les adultes fumeurs.

Recommandation #3 : Maintenir le programme *DROP THE POD* d'ITCAN qui est en mesure de recycler jusqu'à 90% des composantes se trouvant dans un appareil de produits de vapotage.

Recommandation #4: Préconiser une augmentation de la taxe sur le tabac à long terme, qui soit modérée, prévisible et progressive, assurant ainsi une transition en douceur pour les consommateurs qui risquent de se tourner vers le marché illégal.

Recommandation #5: Poursuivre les efforts de lutte contre la contrebande de tabac en allouant des ressources adéquates au programme ACCES-Tabac, afin de lui permettre de s'adapter à un marché en évolution, tout en préservant son engagement exclusif dans la lutte contre la contrebande de tabac.

LES PRODUITS DE VAPOTAGE

LES RISQUES DE L'ACCESSIBILITÉ DES PRODUITS DE CONTREBANDE AUPRÈS DES JEUNES

Depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction des arômes dans les produits de vapotage au Québec le 31 octobre dernier, une préoccupation croissante émerge quant à la prolifération de produits contournant cette réglementation, créant ainsi un marché illicite de rehausseurs de saveur.

Bien qu'ITCAN reconnaisse l'importance de protéger les jeunes contre l'accès au vapotage, il est crucial de noter que cette interdiction pourrait nuire aux efforts du gouvernement en favorisant l'émergence d'un marché illicite d'arômes, dont les jeunes seraient principalement la cible.

À cet effet, un récent article publié dans La Presse¹ a exposé de manière poignante la manière dont certains détaillants spécialisés en vapotage contournent la loi en vendant une variété de "rehausseurs de saveur" qui peuvent être facilement mélangés avec des e-liquides neutres. Ces additifs aromatisés, considérés comme des produits alimentaires, sont proposés légalement aux vapoteurs et ouvrent ainsi la porte à une variété de parfums allant des desserts aux confiseries et aux boissons gazeuses. Malgré l'interdiction initiale des saveurs, cette stratégie a créé une nouvelle problématique qui alimente l'émergence d'un marché de produits de vapotage non réglementés.

La contrebande des produits de vapotage présente des risques sérieux pour la santé publique, car ces produits contrefaits peuvent contenir des substances nocives et sont très souvent fabriqués dans des conditions non conformes aux normes réglementaires, ce qui met en péril la santé des consommateurs. Les produits de vapotage provenant de sources illégales ou non réglementées peuvent également être contaminés par des substances telles que l'acétate de vitamine E, qui est interdite dans les produits réglementés en raison de ses effets nocifs lors de l'inhalation². Cela illustre donc le risque pour tout consommateur d'inhaler des produits dont la qualité et la provenance sont inconnues.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, environ un élève de quatrième ou de cinquième secondaire sur trois vapote régulièrement³. Le contournement de la loi par les détaillants spécialisés, illustré par l'article de La Presse, soulève des inquiétudes sérieuses quant à la santé publique. La normalisation de cette stratégie de diversification par un grand nombre de commerçants laisse craindre une augmentation de la consommation chez les jeunes, contrecarrant ainsi les efforts visant à réduire le vapotage chez cette population vulnérable.

Face à cette menace croissante, il est impératif que des mesures soient prises pour contrer l'accessibilité des produits de contrebande aux jeunes. La création du programme ACCES-Vapotage pourrait jouer un rôle crucial dans la prévention de l'accès des jeunes à ces produits illicites. Des sanctions plus sévères et

¹ <https://www.lapresse.ca/actualites/un-pied-de-nez-a-la-nouvelle-loi/2024-01-05/vapotage/une-nouvelle-course-aux-parfums.php>

² <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/smoking-tobacco/vaping/risks.html>

³ <https://statistique.quebec.ca/vitrine/15-29-ans/theme/sante/vapotage>

des mécanismes de contrôle rigoureux devraient aussi être mis en place afin de dissuader les détaillants de vendre des produits de vapotage contrefaits et protéger la santé publique, en particulier l'impact auprès des jeunes.

ACCÈS-VAPOTAGE : UNE INITIATIVE NÉCESSAIRE POUR LUTTER CONTRE LE COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU VAPOTAGE

Comme mentionné précédemment, pour faire face à cette menace réelle, il est impératif que le gouvernement du Québec envisage la mise en place d'un programme ACCES-Vapotage. À l'image d'ACCES-Tabac, ce programme aurait pour objectif de préserver l'intégrité du régime fiscal québécois, de rétablir l'ordre dans le secteur du commerce du vapotage, d'augmenter la probité, de diminuer la concurrence déloyale causée par le commerce illégal du vapotage envers les entreprises légitimes, d'assainir l'industrie et de lutter contre un crime sans plaignant. De plus, en instaurant des sanctions sévères pour les contrevenants, le programme dissuaderait activement les acteurs illégaux.

Il est également impératif que le futur programme ACCES-Vapotage intègre des mesures spécifiques visant à empêcher les jeunes d'accéder aux produits de vapotage illégaux. La prévention de la vente aux mineurs et la sensibilisation aux risques du vapotage doivent demeurer des éléments centraux de cette initiative. De plus, il est nécessaire d'établir des mécanismes de contrôle rigoureux pour garantir que les fournisseurs et détaillants de produits de vapotage autorisés respectent strictement les règles de vente aux mineurs. Des sanctions plus sévères pour la vente aux mineurs doivent être mises en place pour dissuader de telles pratiques.

Dans le but de protéger la santé publique et de lutter contre la contrebande des produits de vapotage, la création d'ACCES-Vapotage devrait être envisagée comme une démarche proactive. Un cadre réglementaire solide contribuerait à maintenir la sécurité des produits de vapotage, tout en dissuadant les activités illicites. Cette approche servirait à préserver la santé des citoyens du Québec, en particulier celle des jeunes.

Il est essentiel que cette initiative soit élaborée en concertation avec les acteurs de la santé publique, de l'industrie du vapotage et de la société civile, afin de trouver un équilibre entre la réglementation nécessaire et la protection de la santé de la population. ACCES-Vapotage peut donc constituer un pas significatif vers une prévention efficace de la contrebande.

Recommandation #1 : Financer et créer le programme ACCES-Vapotage pour lutter efficacement contre la contrebande des produits de vapotage, tout en assurant la sécurité des consommateurs.

UNE APPROCHE FISCALE PRUDENTE ET ADAPTÉE AU CONTINUUM DE RISQUE

Lors de la mise à jour économique de novembre 2022, ITCAN a pris note de l'engagement du gouvernement du Québec à soutenir l'approche fiscale proposée par le gouvernement fédéral en matière de taxation des produits de vapotage. Cependant, il est essentiel que cette approche soit appliquée de

manière prudente et équilibrée, en prenant en compte le gradient de risque associé aux produits à base de nicotine.

En effet, il existe une distinction fondamentale entre les produits de tabac traditionnels et les produits de vapotage. Certes, les produits de vapotage sont considérés comme une alternative moins nocive pour les adultes fumeurs. Même Santé Canada reconnaît que pour les adultes fumeurs, le vapotage constitue une option moins dommageable que de continuer de fumer⁴. Cette différence dans le profil de risque devrait donc se refléter dans les taux d'imposition.

En maintenant des taux d'imposition plus bas que ceux appliqués aux produits du tabac, le gouvernement assurerait que les produits de vapotage demeurent accessibles et attrayants pour les fumeurs adultes qui souhaitent réduire leur exposition au tabac. Au contraire, des taux nettement plus élevés pourraient décourager les fumeurs de passer au vapotage, compromettant ainsi la réalisation des avantages potentiels pour la santé publique.

Un autre aspect à considérer est que l'augmentation significative de la taxe sur les produits de vapotage pourrait involontairement encourager les consommateurs à se tourner vers des produits illégaux et non réglementés. Il est essentiel de tirer des enseignements de l'histoire de la taxation des produits du tabac, où des taux excessivement élevés ont souvent alimenté un marché noir prospère. Par conséquent, une approche fiscale prudente doit être adoptée pour dissuader la contrebande.

Pour élaborer des politiques fiscales qui soient adaptées au contexte du vapotage, il est aussi impératif d'engager un dialogue avec notamment l'industrie du vapotage. Une telle démarche collaborative permettrait de définir des taux d'imposition équilibrés qui prennent en compte à la fois les enjeux de la santé publique et la préservation des options moins préjudiciables pour les fumeurs adultes.

Recommandation #2 : Adopter une approche équilibrée, prudente et adaptée dans la taxation des produits de vapotage afin de ne pas compromettre leur potentiel en tant qu'alternative moins nocive pour les fumeurs adultes.

LE RECYCLAGE DE NOS PRODUITS : UN PROGRAMME DE COLLECTE BIEN ÉTABLI ET EFFICACE

Au sein d'ITCAN, notre engagement en faveur de la durabilité est au cœur de notre démarche. Nous avons mis en place un programme de collecte efficace qui contribue de manière significative à la réduction de notre empreinte environnementale. Concrètement, nous visons à provoquer des changements notables grâce à notre initiative *DROP THE POD*, un projet de récupération responsable des produits de vapotage ITCAN. Notre programme de recyclage a déjà généré des résultats significatifs, permettant de recycler près de 90 des composants de nos produits de vapotage. Grâce à ce programme, nous offrons aux consommateurs une solution sécurisée et respectueuse de l'environnement pour se débarrasser de leurs produits de vapotage ITCAN usagés.

⁴ <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/tabagisme-et-tabac/vapotage/risques.html>

Ce programme nous permet de trier efficacement le contenu recyclable, en vue de leur réutilisation pour la fabrication d'autres produits. Cette approche réduit considérablement le gaspillage et favorise l'économie circulaire. D'ailleurs, nous encourageons les détaillants à instaurer notre programme de recyclage dans leurs magasins. Leur engagement dans ce processus et la participation des consommateurs est essentiel pour garantir son succès. Cela représente une démarche responsable pour la gestion des déchets et un engagement envers la protection de l'environnement.

De plus, suite à l'ajout récent des cigarettes électroniques maintenant assujetties au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, les producteurs et distributeurs de cigarettes électroniques doivent désormais assurer la collecte et la valorisation, ou faire collecter et valoriser les piles originales ou de remplacement de même type contenu dans ces cigarettes électroniques. *Appel à Recycler*, l'organisme désigné par Recyc-Québec pour la collecte et le recyclage des piles à usage domestique, nous encourage à adhérer à leur programme, mais ne dispose toujours pas des capacités nécessaires pour collecter et valoriser les piles intégrées aux cigarettes électroniques. Bien que nous reconnaissons que des ajustements seraient nécessaires pour adapter le réseau de collecte afin d'accepter les cigarettes électroniques et pour organiser les activités de tri et de démantèlement de ces produits de manière sécuritaire afin d'extraire les piles, nous estimons qu'il serait préférable de maintenir notre programme actuel, qui a déjà fait ses preuves.

Nous invitons le gouvernement du Québec à prendre en considération les bienfaits de notre programme de recyclage éprouvé en reconnaissant le rôle crucial que nous jouons dans la réduction des déchets et la promotion de pratiques responsables au sein de l'industrie.

Recommandation #3 : Maintenir le programme *DROP THE POD* d'ITCAN qui est en mesure de recycler jusqu'à 90% des composantes se trouvant dans un appareil de produits de vapotage.

PRODUITS DU TABAC

UN MODÈLE DE TAXATION MODÉRÉ ET PRÉVISIBLE POUR PRÉVENIR UNE HAUSSE DU MARCHÉ DE LA CONTREBANDE

L'industrie du tabac a été le témoin de diverses approches en matière de taxation du tabac au fil des années. Cependant, ITCAN est fortement convaincue que, pour atteindre les objectifs de santé publique et de recettes fiscales durables, une approche de taxation modérée et prévisible est la voie à suivre. Cette stratégie vise à maintenir un équilibre délicat entre les impératifs de santé publique et la préservation de l'intégrité du marché légal, tout en permettant aux consommateurs la possibilité de s'adapter progressivement aux hausses tarifaires.

L'argument central en faveur de la taxation modérée et prévisible réside dans la prévention de la migration des consommateurs vers le marché illégal du tabac. Lorsque la taxe est augmentée de manière abrupte, les consommateurs subissent un choc financier. Cette réaction naturelle les pousse souvent à rechercher des alternatives moins coûteuses, généralement proposées par le marché illégal. Cette transition vers le

tabac de contrebande comporte des risques significatifs pour la santé publique, car les produits du marché noir échappent à la réglementation et à la surveillance, exposant ainsi les consommateurs à des produits potentiellement dangereux.

L'approche de taxation modérée et prévisible que nous préconisons est soutenue par de nombreux économistes de renom, parmi lesquels figure notamment le professeur Luc Godbout. Ces experts en économie reconnaissent l'importance de maintenir une fiscalité prévisible pour promouvoir la stabilité du marché tout en maximisant les recettes fiscales. Les modèles fiscaux basés sur des hausses graduelles offrent une meilleure visibilité aux entreprises et aux consommateurs, permettant ainsi à l'industrie de s'adapter progressivement et aux consommateurs de planifier leurs dépenses.

Cependant, la décision du gouvernement du Québec d'augmenter la taxe sur le tabac de 8 \$ par cartouche a créé un choc tarifaire inattendu. Cette augmentation soudaine a non seulement créé des perturbations sur le marché, mais a entraîné de nombreux consommateurs à se tourner vers des sources de tabac illicites pour échapper aux coûts élevés. C'est particulièrement visible en Colombie-Britannique, où l'augmentation soudaine des taxes a entraîné une hausse d'environ 20 % de la part du marché illégal dans la vente de tabac de 2021 à 2022. Pendant cette même période, la proportion de consommateurs actifs dans la population n'a diminué que de 0,7 %.

ITCAN préconise donc un modèle de taxation modéré et prévisible pour maintenir un équilibre entre les objectifs de santé publique, les recettes fiscales et la protection du marché légal. Une taxation graduelle permet de limiter la transition vers le marché illégal tout en offrant aux consommateurs le temps de s'adapter aux hausses tarifaires.

Recommandation #4: Préconiser une augmentation de la taxe sur le tabac à long terme, qui soit modérée, prévisible et progressive, assurant ainsi une transition en douceur pour les consommateurs qui risquent de se tourner vers le marché illégal.

POURSUIVRE LA LUTTE À LA CONTREBANDE DE TABAC

ACCES-Tabac : un programme qui a fait ses preuves

Le Québec s'est érigé en leader incontesté dans la lutte contre la contrebande de tabac, grâce à des initiatives telles que le programme ACCES-Tabac. Pendant près d'une décennie, les forces de l'ordre et les organismes gouvernementaux, notamment le ministère de la Sécurité publique, ont collaboré de manière exemplaire pour réduire le nombre de contrevenants et établir un environnement fiscal solide. Le programme ACCES-Tabac a prouvé son efficacité année après année, et il est impératif qu'il perdure.

Même si la contrebande de produits du tabac représente actuellement environ 15% du marché du tabac, elle demeure une menace inacceptable, causant d'importantes pertes fiscales de plusieurs centaines de millions de dollars. De plus, elle crée une concurrence déloyale envers des entreprises respectant des règles et s'acquittant de toutes les taxes requises, comme c'est le cas pour ITCAN. À titre d'exemple, le 10 octobre dernier, les agents de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de

Témiscouata ont intercepté un véhicule qui ne transportait pas moins de 55 caisses de tabac de contrebande soit environ 550 000 cigarettes⁵. Ce cas souligne la nécessité urgente de poursuivre la lutte contre la contrebande de tabac. De plus, selon le SPVM, le marché de la contrebande de tabac peut entraîner des pertes de revenus allant jusqu'à 50 % pour les commerçants sur la vente de produits du tabac ⁶.

Une coopération efficace entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec est également cruciale pour contrer la contrebande de tabac. Cette forme de criminalité entraîne des conséquences graves pour la santé publique, les finances publiques et le marché légal. La contrebande de tabac transcende les frontières et nécessite donc une coordination efficace entre les différentes instances gouvernementales. Les réseaux de contrebande recourent fréquemment à des méthodes sophistiquées pour échapper aux lois et réglementations, soulignant l'importance d'une collaboration harmonieuse entre les autorités fédérales et provinciales, afin de renforcer les contrôles et les systèmes de surveillance.

Recommandation #5: Poursuivre les efforts de lutte à la contrebande de tabac en s'assurant que le programme ACCES-Tabac soit doté d'un budget suffisant pour adapter ses interventions dans un marché en transformation et qu'il reste exclusivement dédié à la lutte à la contrebande de tabac.

⁵ <https://www.infodimanche.com/actualites/justice-et-faits-divers/595189/550-000-cigarettes-de-contrebande-saisies-a-temiscouata-sur-le-lac>

⁶ [SPVM – Contrebande ou vente illégale de tabac](#)

CONCLUSION

Le Québec est confronté à des enjeux en matière de réglementation des produits du vapotage, de taxation du tabac et de lutte contre la contrebande de tabac. Dans ce mémoire, ITCAN a formulé plusieurs recommandations essentielles visant à garantir un équilibre entre la protection de la santé publique, la préservation du marché légal et la réalisation de recettes fiscales durables.

Tout d'abord, la création d'un programme ACCES-Vapotage se révèle indispensable en tant que mesure préventive nécessaire alors que le marché illégal des produits du vapotage gagne en popularité et fait des ravages auprès des jeunes. Force est de constater que l'interdiction des saveurs dans les produits de vapotage au Québec a créé un nouveau marché avec son lot de conséquences. Pour remédier à cet enjeu, il est nécessaire que le gouvernement mette sur pieds le programme ACCES-Vapotage, calqué sur le modèle d'ACCES-Tabac. Celui-ci devient alors essentiel pour rétablir l'intégrité du marché du vapotage, réduire la concurrence déloyale et protéger la santé des citoyens, en particulier celle des jeunes.

En ce qui concerne la taxation des produits de vapotage, nous préconisons une approche fiscale prudente et proportionnelle. Les produits de vapotage sont reconnus comme une alternative moins nocive pour les fumeurs adultes. Par conséquent, les taux d'imposition doivent refléter cette différence de profil de risque. Des taux excessivement élevés pourraient décourager les fumeurs de passer du tabac au vapotage, compromettant ainsi les éventuels bienfaits pour la santé publique.

Enfin, la lutte contre la contrebande de tabac demeure une priorité. Le programme ACCES-Tabac du Québec a prouvé son efficacité, mais il nécessite un financement adéquat pour s'adapter à un marché en constante évolution. De plus, la coordination entre les gouvernements fédéral et provincial est cruciale pour élaborer des politiques fiscales efficaces et lutter contre la contrebande.

ITCAN s'engage à contribuer de manière constructive à la protection de la santé publique, à la préservation du marché légal et à la réalisation de recettes fiscales durables. Nous sommes fermement convaincus que les recommandations formulées dans ce mémoire sont essentielles pour atteindre ces objectifs. Il est impératif que les décideurs gouvernementaux, les acteurs de l'industrie et les organismes de santé publique collaborent pour garantir un avenir plus sain et plus équilibré.